



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr site internet : www.stotzheim.fr
Permanence du Maire :	Lundi soir de 19 h à 20 h
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchetterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	Lundi, mercredi, vendredi et samedi (sauf jours fériés) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : prochaines collectes les jeudis 07/05 et le 21/05
Collecte des conteneurs à verres :	Semaines paires : lundis dans la matinée
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale :	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2015

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Marc HARRER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absent excusé : Carine GOERINGER

Procuration : Carine GOERINGER à Valérie HIRTZ

N° 1

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2014

- Vu la délibération du 2 mars 2015 par laquelle le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2014 du Budget Principal et du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,
- Constatant que le résultat d'exécution du budget principal de la Commune présente un déficit d'investissement de 249 678,54 € et qu'il y a lieu d'utiliser le résultat d'exploitation en priorité pour compenser ce déficit,
- Vu le résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes de la Commune,
- Constatant que le résultat d'exécution du budget annexe « Lotissement Chemin Woelfli » de la Commune présente un déficit d'investissement de 27 618,79 € et qu'il y a lieu d'utiliser le résultat d'exploitation en priorité pour compenser ce déficit,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'affecter ce résultat comme suit :

Budget Principal :

. affectation en réserves au compte 1068 :	249 678,54 €
. report en fonctionnement (recettes) au compte 002 :	26 237,10 €
. report en investissement au compte 001 :	249 678,54 €

Budget annexe « Lotissement Chemin Woelfli » :

- . report en investissement au compte 001 : 27 618,79 €
- . report en fonctionnement (recettes) au compte 002 : 45 346,20 €

- PRÉCISE que cette décision annule et remplace la délibération du 2 mars 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015 POUR LES TAXES DIRECTES LOCALES

- Vu les bases d'imposition notifiées par les services fiscaux pour l'exercice 2015,
- Vu la réforme de la taxe professionnelle au 1er janvier 2010,
- Considérant que la diminution des recettes ne peut être compensée par une augmentation des taxes et qu'il est préférable d'ajuster les projets aux revenus disponibles,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de ne pas modifier le taux des taxes locales,
- VOTE les taux suivants pour l'exercice 2015 :

- . Taxe d'habitation 12,97 %
- . Taxe foncière (bâti) 6,16 %
- . Taxe foncière (non bâti) 36,31 %

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

- Vu la délibération du 2 mars 2015 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014,
- Vu la délibération de ce jour d'affectation du résultat d'exploitation 2014,
- Vu le compte rendu de la Commission Finances réunie le 16 mars 2015,
- Entendu la lecture détaillée article par article du Budget Primitif 2015 dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2015 de la Commune arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	546 025,00 €	849 845,00 €
Excédent fonctionnement 2014 reporté (002)		26 237,10 €
Virement entre sections (023)	330 057,10 €	
INVESTISSEMENT	749 587,69 €	669 209,13 €
Déficit investissement 2014 reporté (001)	249 678,54 €	
Virement entre sections (021)		330 057,10 €

Recettes de fonctionnement	876 082,10 Euros
Recettes d'investissement	999 266,23 Euros
Total des Recettes	1 875 348,33 Euros
Dépenses de fonctionnement	876 082,10 Euros
Dépenses d'investissement	999 266,23 Euros
Total des Dépenses	1 875 348,33 Euros

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX
3 abstentions – 12 voix pour

PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE 2015 « LOTISSEMENT CHEMIN WOELFLI »

- Vu la délibération du 2 mars 2015 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014 du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,
- Vu la délibération de ce jour d'affectation du résultat d'exploitation 2014,
- Vu le compte rendu de la Commission Finances réunie le 16 mars 2015,
- Entendu la lecture détaillée article par article du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli » pour l'exercice 2015 dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli » de l'exercice 2015 de la Commune arrêté comme suit :

Recettes de fonctionnement	72 578,79 Euros
Recettes d'investissement	42 618,79 Euros
Total des Recettes	115 197,58 Euros
Dépenses de fonctionnement	72 578,79 Euros
Dépenses d'investissement	42 618,79 Euros
Total des Dépenses	115 197,58 Euros

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX
3 abstentions – 12 voix pour*

EMPLOIS SAISONNIERS

- Vu la délibération du 16 février 2015 par laquelle le Conseil municipal décide la création d'emplois saisonniers,
- Vu les candidatures reçues,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir les candidats suivants pour les emplois saisonniers :
 - * du 1^{er} au 31 juillet 2015 : Marylou KLEIN,
domiciliée 1 rue de St Pierre à STOTZHEIM,
 - * du 1^{er} au 31 août 2015 : Chloé FRAERING,
domiciliée 2 rue des Roses à STOTZHEIM,
- PRÉCISE que le travail consistera à entretenir le fleurissement de la Commune,
- RAPPELLE que la Commune fixe 4 jours d'essai pour l'emploi et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée, clause prévue dans le contrat d'embauche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACCORD SUR LE PRINCIPE D'UNE ADHÉSION À LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE D'INGÉNIERIE PUBLIQUE EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR

- Entendu M. le Maire qui présente aux membres du Conseil municipal :
Dans un contexte de complexité règlementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaires à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants,
- Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014,
- Vu la délibération du 19 janvier 2015 par laquelle le Conseil municipal est favorable à l'adhésion et exprime son intérêt pour les missions proposées,
- Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe d'adhérer au Syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération,
- DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois,
- DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein et Monsieur le Président de la Communauté des Communes Barr-Bernstein,
- PRÉCISE que la présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 7

DÉSIGNATION D'UN ESTIMATEUR DE DÉGÂTS DE GIBIER ROUGE

- Vu le courrier reçu de M. Jean-Pierre SOUMANN, proposant sa candidature comme estimateur de dégâts de gibier rouge pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024,
- Considérant que la Commune doit désigner un estimateur de dégâts de gibier rouge pour la période de location de chasse du 2 février 2015 au 1er février 2024,
- Considérant que M. Jean-Pierre SOUMANN était désigné estimateur de dégâts de gibier rouge pendant la période précédente et a donné toute satisfaction aux différentes parties intéressées,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE Monsieur Jean-Pierre SOUMANN, domicilié 9 route d'Obernai à KRAUTERGERSHHEIM, comme estimateur de dégâts de gibier rouge, pour la période de location de chasse du 2 février 2015 au 1er février 2024.
- INDIQUE que cette désignation devra recueillir l'assentiment des locataires de la chasse et l'agrément de Monsieur le Sous-Préfet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

MISE À DISPOSITION GRATUITE DE TERRAINS POUR LA CHASSE

- Considérant que plusieurs parcelles communales étaient mises à la disposition gratuitement des chasseurs au cours des baux de chasse précédents,
- Considérant les clauses particulières rédigées pour chacun des lots de chasse,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de mettre gratuitement à disposition les parcelles suivantes pour la durée du bail de chasse, soit du 2 février 2015 au 1er février 2024, ou jusqu'à la date de dénonciation du bail de chasse si elle survient avant :

a. Parcelles mises à disposition de M. Xavier BARTHELMEBS (lot 1)

Lieudit	Section	N°	Superficie
Naegelsee – ban de Stotzheim	55	77 (en partie)	120,00 ares
Sandfurt – ban de Stotzheim	56	4 (en partie)	205,00 ares
Bruch de Zellwiller – ban de Zellwiller	33	8 (partie)	366,83 ares
TOTAL			691,83 ares

b. Parcelles mises à disposition de l'Association de Chasse Renard (lot 2)

Lieudit	Section	N°	Superficie
Siefferts	49	68	14,12 ares
Rotterfeld	58	22	47,65 ares
TOTAL			61,77 ares

- AUTORISE le Maire à signer les conventions de mise à disposition gratuite.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me Laurent WEHRLE, Notaire à BENFELD, concernant la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 51 parcelle 602/44 de 4,63 ares sis rue lieudit Woelfli appartenant à Mme Martine KOENIG épouse MSADDEK,
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me Laurent WEHRLE, Notaire à BENFELD, concernant la vente d'un immeuble bâti sur terrain, des locaux dans un bâtiment en copropriété cadastré section 6 parcelle 102/4 de 9,95 ares, à savoir, lot n° 3 (logement avec annexes) et lot 105 (parking) sis 9 rue des Roses appartenant à Monsieur Bertrand WEBER et Manuela FRITSCH,
- Considérant que les immeubles en question sont soumis au droit de préemption urbain,
- Considérant cependant que l'acquisition de ces immeubles ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de ces cessions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉLIBÉRATIONS EST AFFICHÉ À LA MAIRIE

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

MAI



02/05/2015	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
10/05/2015	Pêche sportive	Étang	Association Pêche	
15/05/2015	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	18 h 30
16/05/2015	Soirée Asperges	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
24/05/2015	Pêche sportive	Étang	Association Pêche	
24/05/2015	Première communion	Église	Paroisse	10 h 30
31/05/2015	Confirmation	Église	Paroisse	10 h 30

Le calendrier des manifestations du Pays de Barr et du Bernstein est à la disposition du public à la Mairie.

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



Permis de construire :

- SCEA ALLHEILIG MRC Construction de deux hangars, 22 Bas-Village

Déclaration préalable :

- Jean-Marc ROHMER Clôture et portail, 1 à 5 rue des Tilleuls
- Jean-Marie OURY Ravalement façades, 12 rue de Benfeld



VACANCES DE PRINTEMPS :

ANIMATION POUR LES JEUNES DE 10-15 ANS

Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr et du Bernstein propose plusieurs **activités pour les vacances de Printemps pour les jeunes de 10 à 15 ans, du 27 avril au 7 mai 2015.**

- Accueil de loisirs « Melting Potes » au centre sportif de Barr,
- Stages photo, médiéval, dessin, verre et fer,
- Tournoi de tennis de table, la tête dans les étoiles, parc aventure, « Charlie et la chocolaterie », randonnée VTT de descente, portes ouvertes châteaux forts d'Alsace.

Le programme des animations, ainsi que les formulaires d'inscription sont disponibles en mairie.

La région Alsace dispose de sa propre extension internet : *.alsace*

Il est donc possible d'enregistrer des noms de domaine en *.alsace* et de l'utiliser pour votre site internet et vos emails.

Cette possibilité est ouverte à tous, que vous soyez une entreprise ou un particulier.

Les informations détaillées, les justificatifs demandés ainsi que la liste des bureaux d'enregistrement du *.alsace* sont disponibles sur le site :

www.mondomaine.alsace



APPLICATION « STOP CAMBRIOLAGE »

Le groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin propose une **application gratuite et innovante**, offrant un nouveau moyen de rapprochement avec la population.

Cette **application « stop cambriolage »** présente plusieurs intérêts :

- informer les usagers en leur apportant des conseils pratiques leur permettant de se prémunir contre le cambriolage,
- soutenir les victimes de cambriolage en leur rappelant la conduite à tenir en cas de cambriolages,
- faciliter l'inscription à l'opération « tranquillité vacances »,
- guider les utilisateurs dans la recherche d'une brigade.

Cette nouvelle application est utilisable intégralement par tous les utilisateurs de **smartphones fonctionnant avec Android et IOS (Apple)** où qu'ils se trouvent et en temps réel.

Une fois l'application téléchargée, il suffit de se rendre à la page de personnalisation et inscrire le numéro de département et cocher la case « j'accepte de recevoir les notifications ».

LISTE ASSISTANTS MATERNELS

Le site du Conseil Départemental met à disposition de tous la liste des assistants maternels agréés du Bas-Rhin.

Cette liste, établie par communes, est accessible sur le lien suivant :

<http://www.bas-rhin.fr/solidarites/enfance/modes-garde/liste-assistants-maternels>

et est mise à jour chaque semaine en tenant compte des informations transmises par les assistants maternels.



TRAVAUX SUR RD 5

À partir du 27 avril 2015, le Conseil Départemental va procéder au **remplacement du tapis d'enrobé** de la route contournante de Stotzheim.

ATTENTION AUX TIQUES

En forêt, vous pouvez être piqué par une tique et être contaminé par **la maladie de Lyme**, gravement invalidante.



Soyez particulièrement vigilant lors de vos promenades dans la nature :



- Portez des vêtements couvrant les jambes, les bras et le cou, rentrez le bas du pantalon dans les chaussettes
- Évitez de vous enfoncer dans la végétation, de vous asseoir par terre ou sur du bois mort
- Inspectez-vous minutieusement après votre promenade
- Si vous êtes piqué par une tique, ôtez-la avec un tire-tiques ou une pince à épiler, sans appliquer aucun produit sur la tique, puis désinfectez la plaie.
- Consultez votre médecin : plus le traitement est précoce, plus il est efficace.

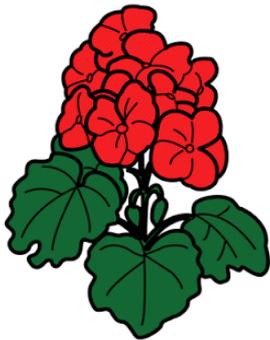
COVOITURAGE BAS-RHIN ET HAUT-RHIN

Les Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont associés afin d'impulser une dynamique nouvelle en faveur du covoiturage.

C'est ainsi qu'un nouveau site web de mise en relation pour covoitureurs (conducteurs et passagers) a été lancé le 9 mars dernier : www.covoiture67-68.fr

Contrairement aux sites nationaux comme Blablacar, le site s'adresse avant tout aux actifs et étudiants, pour un covoiturage régulier de type domicile-travail ou domicile-études. Les trajets occasionnels restent bien évidemment possibles.

Rechercher un covoitureur, localiser une aire de covoiturage en Alsace, créer une « communauté entreprise » ou une « communauté étudiants », découvrez l'ensemble de ces services sur ce nouveau site.



FLEURISSEMENT DU VILLAGE : CADEAU

Comme annoncé dans le précédent bulletin municipal,
**la Commune de Stotzheim offre cette année à chaque famille
deux géraniums** dans le cadre du fleurissement de notre village.

Ce cadeau pourra être retiré, **le mardi 28 ou le mercredi 29 avril 2015 entre 17 h et 19 h** à l'atelier communal situé route romaine (à côté de la caserne des pompiers).

Merci de vous munir du coupon ci-dessous après l'avoir complété.

L'Adjointe au Maire,
Céline Mastronardi

✂-----

COUPON À REMETTRE LORS DU RETRAIT DES DEUX GÉRANIUMS
OFFERTS PAR LA COMMUNE

Date du retrait : _____

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____ 67140 STOTZHEIM

Signature :